



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 9 mai 2016, à 20 heures, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme la conseillère et MM. les conseillers

Bernard Ayotte
Benoit Voyer
Guillaume Jobin
Réjeanne Julien
Fernand Lirette

EST ABSENT :

M. le conseiller

Etienne Beaumont

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le directeur général, M. François Dumont, la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, le trésorier, M. Nicolas Pépin, et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Le maire fait la lecture du mot d'ouverture de la séance du conseil et souhaite la bienvenue à tous.

Ordre du jour

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Point d'information donné par M. le maire sur différents sujets d'actualité
- 1.3 Première période de questions (15 minutes)
- 1.4 Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens
- 1.5 Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 11 et 18 avril 2016
- 1.6 Dépôt du bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 5 mai 2016
- 1.7 Dépôt des certificats d'enregistrement du Règlement 592-16 Règlement modifiant les clauses de taxation (article 4) du Règlement 573-15 et du Règlement 593-16 Règlement modifiant les clauses de taxation (article 4) du Règlement 574-15
- 1.8 Adoption du Règlement 598-16 Règlement modifiant le Règlement 432-09 Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 1.9 Avis de motion d'un règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie
- 1.10 Versement de la contribution annuelle à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf
- 1.11 Versement d'une subvention au Club Quad Nature
- 1.12 Rachat par la Ville des terrains vendus à M. Jean-Christophe Lirette (lots 3 424 651 et 3 428 652)
- 1.13 Appui à la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf et au comité de citoyens

- 1.14 Dépôt de la liste du personnel engagé par le directeur général au cours du mois de mai 2016
- 1.15 Motion de félicitations aux pompiers ayant combattu l'incendie majeur au centre-ville (**point ajouté**)

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses pour la période se terminant le 5 mai 2016
- 2.2 Reddition de comptes dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 2.3 Ordonnance de vente à l'enchère publique
- 2.4 Modification des échelles salariales des étudiants, des employés non-syndiqués et non-cadres et des professeurs
- 2.5 Avis de motion d'un règlement (600-16) modifiant le Règlement 589-16 Règlement décrétant la tarification pour l'année 2016
- 2.6 Avis de motion d'un règlement (597-16) créant une réserve financière pour les fins de développement du territoire en matière industrielle
- 2.7 Dépôt de deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses

3. Sécurité publique

- 3.1 Dépôt et présentation du rapport d'interventions du Service des incendies du mois d'avril 2016
- 3.2 Avis de motion d'un règlement (601-16) visant à modifier le Règlement 513-12 Règlement sur la prévention des incendies

4. Transport routier et hygiène du milieu

- 4.1 Présentation des travaux effectués par les employés du Service des travaux publics
- 4.2 Adoption du Règlement 595-16 Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection d'une portion du chemin du Lac-Sept-Îles et du rang Sainte-Croix
- 4.3 Avis de motion d'un règlement (599-16) en vue des travaux de réhabilitation des infrastructures municipales des rues André, Dufresne, Moisan, du Jardinier et Guyon
- 4.4 Octroi du contrat pour les travaux de resurfaçage d'une section de la rue Saint-Cyrille et de l'avenue Saint-Louis
- 4.5 Octroi d'un contrat à Pax excavation inc. pour la fourniture d'ouvriers spécialisés pour l'installation de conduites d'aqueduc dans le parc industriel numéro 2
- 4.6 Compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

5. Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Dépôt et présentation du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 avril 2016
- 5.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA
- 5.3 Audition sur la demande de dérogation mineure formulée par M. Robert De Larochelière et Mme Claire Ménard
- 5.4 Résolution statuant sur la demande de dérogation mineure formulée par M. Robert De Larochelière et Mme Claire Ménard
- 5.5 Octroi d'un contrat en vue de l'achat d'un véhicule utilitaire pour le Service d'urbanisme
- 5.6 Adhésion et engagement à la vision concertée de développement du territoire de la MRC de Portneuf

- 5.7 Reconduction du mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Raymond (CCU)
- 5.8 Avis de motion d'un règlement (602-16) modifiant le Règlement 06-95 portant sur la constitution du comité consultatif d'urbanisme

6. Loisirs et culture

- 6.1. Octroi d'un mandat à WSP Canada inc. pour la réalisation d'une étude de conception pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna
- 6.2. Compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et rappel des activités culturelles passées et à venir

Période de questions.

ADMINISTRATION

16-05-122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis, en y ajoutant toutefois le point suivant :

↳ Point 1.15 *Motion de félicitations aux pompiers ayant combattu l'incendie majeur au centre-ville.*

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.2

↳ Point d'information donné par M. le maire sur les différents sujets d'actualité suivants :

- Retour sur l'incendie majeur survenu au centre-ville dans la nuit du 1^{er} mai dernier et sur l'utilisation des feux d'artifice
- Suivi de la démarche du regroupement avec la municipalité de Saint-Léonard
- Suivi du comité rivière Saint-Raymond

SUJET 1.3

Première période de questions (15 minutes).

✓ *Le maire invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.*

- *M. Denis Benoit demande au conseil si les études ont été commandées pour l'enrochement de l'avenue Beaulieu.*
- *M. Yvan Moisan, qui a proposé l'implantation d'un parc à chien lors de la dernière séance du conseil, demande au conseil si le projet est accepté ou non. Il demande également si le projet est prévu pour l'année courante.*

- *M. Claude Duplain prend la parole afin de féliciter le Service des incendies pour leur travail lors de l'incendie majeur survenu le 1^{er} mai dernier.*

↪ **Le point 1.15 est discuté à la suite de la première période de questions.**

16-05-123 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX POMPIERS AYANT COMBATTU L'INCENDIE MAJEUR AU CENTRE-VILLE

Attendu l'incendie majeur survenu au centre-ville de Saint-Raymond dans la nuit du 1^{er} mai dernier détruisant complètement trois immeubles à logements;

Attendu que les brigades incendie des villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Pont-Rouge, Saint-Basile et de Portneuf sont intervenus en entraide aux pompiers de la Ville de Saint-Raymond;

Attendu l'excellent travail effectué par tous ces pompiers en maîtrisant le brasier et évitant ainsi la propagation aux autres immeubles du centre-ville;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond remercie sincèrement tous les pompiers ayant combattu l'incendie majeur au centre-ville et les félicite pour leur efficacité, leur dévouement et leur professionnalisme.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.4

Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens.

↪ *Aucun mémoire ni requête n'a été déposé.*

16-05-124 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES 11 ET 18 AVRIL 2016

Attendu que chaque membre du conseil a reçu une copie électronique des procès-verbaux des séances tenues les 11 et 18 avril 2016, et ce, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu qu'à cet effet la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 avril 2016 et celui de la séance extraordinaire tenue le 18 avril 2016 soient adoptés tels qu'ils ont été déposés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.6

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 5 mai 2016 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

SUJET 1.7

Dépôt des certificats d'enregistrement des deux règlements suivants :

↳ **592-16 *Règlement modifiant les clauses de taxation (article 4) du Règlement 573-15***

Seulement deux personnes habiles à voter ont apposé leur signature au registre ouvert à cette fin lors de la journée d'enregistrement tenue le jeudi 28 avril 2016.

↳ **593-16 *Règlement modifiant les clauses de taxation (article 4) du Règlement 574-15***

Aucune personne habile à voter n'a apposé sa signature au registre ouvert à cette fin lors de la journée d'enregistrement tenue le jeudi 28 avril 2016.

16-05-125

ADOPTION DU RÈGLEMENT 598-16 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 432-09 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Attendu que l'adoption de ce règlement ne n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

Attendu qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 598-16 *Règlement modifiant le Règlement 432-09 Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-05-126

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL UNIFORMISÉ RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE

M. le conseiller Fernand Lirette donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (RMU-2016) relatif à la sécurité et à la qualité de vie en vue de remplacer les règlements municipaux uniformisés suivants ainsi que tous les règlements complémentaires :

- *RMU-01 sur les systèmes d'alarme*
- *RMU-02 concernant les animaux*
- *RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie*
- *RMU-04 relatif au stationnement*
- *RMU-06 sur le colportage*
- *RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre*

16-05-127

VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE À LA SOCIÉTÉ DE LA PISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF

Attendu que la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf sollicite annuellement une aide financière auprès de la Ville de Saint-Raymond afin de contribuer aux diverses dépenses de fonctionnement;

Attendu que la contribution pour l'année 2016 demeure la même que celle des dernières années;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte qu'une contribution de 32 099 \$ soit accordée à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf comme contribution financière du milieu pour les diverses dépenses d'entretien de la vélodrome.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette contribution soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-05-128

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CLUB QUAD NATURE

Attendu que le budget de l'année 2016 prévoit le versement d'une aide financière de 1 000 \$ au Club Quad Nature;

Attendu que le Club Quad Nature a déposé une demande d'aide financière supplémentaire;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une subvention de 2 000 \$ au Club Quad Nature.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette subvention soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-05-129

RACHAT PAR LA VILLE DES TERRAINS VENDUS À M. JEAN-CHRISTOPHE LIRETTE (LOTS 3 428 651 ET 3 428 652)

Attendu que la Ville de Saint-Raymond a vendu les lots 3 428 651 et 3 428 652 du cadastre du Québec à M. Jean-Christophe Lirette pour une compagnie à être formée, et ce, aux termes de la résolution numéro 14-10-258;

Attendu que M. Lirette devait y construire des remises en location mais que ce projet ne sera finalement pas réalisé;

Attendu que la Ville souhaite racheter lesdits terrains au même prix vendu en 2014 soit 0,50 \$ le pied carré;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, le contrat d'achat des lots 3 428 651 et 3 428 652 du cadastre du Québec ainsi que tous les documents pertinents à cette transaction.

QUE tous les frais et honoraires liés à cette transaction soient assumés par le vendeur.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-05-130

**APPUI À LA FONDATION DES SERVICES SANTÉ ET SOCIAUX DE
PORTNEUF ET AU COMITÉ DE CITOYENS**

Attendu que le réseau de santé portneuvois est gravement sous-financé;

Attendu que l'Hôpital régional de Portneuf n'a pas les ressources humaines et financières pour donner à la population de Portneuf des soins acceptables pour ses 52 000 habitants, en particulier à cause de son manque de lits, d'équipements et d'effectifs dans son service d'urgence;

Attendu que les services de santé de proximité essentiels auxquels la population de Portneuf est en droit de s'attendre sont absents, particulièrement pour les jeunes familles et les personnes âgées;

Attendu que les études comparatives avec d'autres régions similaires démontrent le manque flagrant de ressources dans Portneuf et que de nombreux projets pour l'hôpital acceptés par l'ancien CSSS de Portneuf et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale ont été reportés et abandonnés;

Attendu que des promesses ont été faites par les ministres de la Santé précédents pour annoncer différents investissements dans les infrastructures et les équipements spécialisés pour fournir des services tels que les traitements d'hémodialyse et l'implantation d'une clinique de chimiothérapie;

Attendu que la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf a amassé d'importantes sommes d'argent pour l'acquisition d'un tomodynamomètre (TACO) et l'implantation d'une clinique de chimiothérapie;

Attendu que le CIUSSS de la Capitale-Nationale refuse de doter la région d'un tomodynamomètre (TACO), abandonne le projet de lits pour soins de courte durée au troisième étage de l'établissement qui est toujours vacant, transfère les analyses de laboratoire vers Québec, suspend les services de mammographie, refuse d'accorder plus de ressources à la MRC de Portneuf;

Attendu qu'à cause du manque de soins de proximité, des Portneuvois et Portneuvoises préfèrent abandonner leurs traitements pour ne pas avoir à se déplacer à Québec pour les obtenir;

Attendu qu'un comité de citoyens a été formé pour le rétablissement et la sauvegarde des soins de santé dans Portneuf;

Attendu que le comité de citoyens exige une rencontre avec le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, docteur Gaétan Barrette, afin de rétablir des soins de santé acceptables dans la MRC de Portneuf;

Attendu que le comité de citoyens réclame que des ressources humaines, matérielles et financières soient réaffectées à l'Hôpital régional de Portneuf afin que la population de 52 000 personnes reçoive les services auxquels elle est en droit de s'attendre, en particulier pour son service d'urgence qui est sous-financé;

Attendu que pour assurer une présence des médecins sur tout le territoire de Portneuf, en particulier dans le nord et l'ouest du comté, le comité exige le rétablissement de deux GMF dans la MRC de Portneuf;

Attendu que le comité de citoyens demande que la MRC de Portneuf ait une part juste et équitable des médecins et des professionnels de la santé œuvrant sur le territoire de la Capitale-Nationale, qu'on rééquilibre les budgets de santé pour la MRC de Portneuf, afin que ses citoyens reçoivent des soins acceptables;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond soutienne la Fondation des services santé et sociaux de Portneuf dans ses démarches d'acquisition d'équipements spécialisés et de recherche de budget de fonctionnement s'y rapportant.

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond appuie et soutienne le comité de citoyens pour réclamer plus de ressources pour les 52 000 citoyens de la MRC de Portneuf afin que ces derniers aient accès à des soins de santé de proximité indispensables.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 1.14

Dépôt de la liste du personnel engagé par le directeur général au cours du mois de mai 2016.

TRÉSORERIE

16-05-131

BORDEREAU DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 5 MAI 2016

SUR LA PROPOSITION DE MADAME LA CONSEILLÈRE RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le bordereau des dépenses pour la période se terminant le 5 mai 2016 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que le trésorier, M. Nicolas Pépin, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 1 095 456,52 \$.

↳ *M. le conseiller Benoit Voyer a déclaré son intérêt pécuniaire particulier dans l'entreprise Garage du coin inc. Aussi, il n'a pas participé aux délibérations ni tenté d'influencer le vote sur la question et il s'abstient donc de voter sur l'approbation du compte présenté par Garage du coin inc.*

Adoptée à la majorité des membres présents.

16-05-132

REDDITION DE COMPTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 96 582 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saint-Raymond informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-05-133

ORDONNANCE DE VENTE À L'ENCHÈRE PUBLIQUE

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des immeubles datée du 9 mai 2016 et déposée par le trésorier, M. Nicolas Pépin, à l'égard desquels des taxes demeurent impayées;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal ordonne à la greffière, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales, à l'enchère publique le mercredi 22 juin 2016, à 10 h, et ce, à la salle du conseil sise au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

QUE ces immeubles devant être vendus à l'enchère publique figurent à la liste déposée par le trésorier le 9 mai 2016 laquelle est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'il sera procédé à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes selon les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-05-134

MODIFICATION DES ÉCHELLES SALARIALES DES ÉTUDIANTS, DES EMPLOYÉS NON-SYNDIQUÉS ET NON-CADRES ET DES PROFESSEURS

Attendu l'augmentation du salaire minimum au 1^{er} mai dernier;

Attendu qu'il y a lieu de modifier en conséquence les échelles salariales pour les étudiants, les employés non-syndiqués et non-cadres et les professeurs;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte les modifications apportées aux échelles salariales jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Ces nouvelles échelles salariales abrogent et remplacent celles adoptées antérieurement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-05-135 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT (600-16) MODIFIANT LE RÈGLEMENT 589-16 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2016**

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un avis de motion qu'elle ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (600-16) modifiant le Règlement 589-16 *Règlement décrétant la tarification pour l'année 2016*.

16-05-136 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT (597-16) CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES FINS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE EN MATIÈRE INDUSTRIELLE**

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (597-16) créant une réserve financière pour les fins de développement du territoire en matière industrielle.

SUJET 2.7

Dépôt de deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses (a. 105.4 LCV). Ceux-ci sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SUJET 3.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Benoit Voyer du rapport d'interventions du Service des incendies du mois d'avril 2016.

16-05-137 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT (601-16) VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT 513-12 RÈGLEMENT SUR LA PRÉVENTION DES INCENDIES**

M. le conseiller Benoit Voyer donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (601-16) afin de modifier le Règlement 513-12 *Portant sur la prévention des incendies*.

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

SUJET 4.1

Présentation par M. le conseiller Fernand Lirette des travaux qui sont effectués par les employés du Service des travaux publics, tant ceux qui ont été réalisés récemment, que ceux qui sont en cours et ceux à venir.

16-05-138

ADOPTION DU RÈGLEMENT 595-16 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PORTION DU CHEMIN DU LAC-SEPT-ÎLES ET DU RANG SAINTE-CROIX

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. le conseiller Bernard Ayotte lors de la séance ordinaire tenue le 11 avril 2016 en vue de l'adoption d'un règlement décrétant un emprunt de 514 000 \$ en vue des travaux de réfection de la chaussée dans le secteur du lac Sept-Îles (213 000 \$) et du rang Sainte-Croix (301 000 \$);

Attendu qu'une copie de ce règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 595-16 *Règlement décrétant un emprunt en vue des travaux de réfection d'une portion du chemin du Lac-Sept-Îles et du rang Sainte-Croix* soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-05-139

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT (599-16) EN VUE DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DES RUES ANDRÉ, DUFRESNE, MOISAN, DU JARDINIER ET GUYON

M. le conseiller Fernand Lirette donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (599-16) en vue de la réalisation de travaux de réhabilitation des infrastructures municipales sur les rues André, Dufresne, Moisan, du Jardinier et Guyon.

16-05-140

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D'UNE SECTION DE LA RUE SAINT-CYRILLE ET DE L'AVENUE SAINT-LOUIS

Attendu l'adoption de la résolution numéro 16-04-088, laquelle autorisait le directeur du Service des travaux publics, M. Benoit Paquet, à procéder par appel d'offres public pour la réalisation de travaux de resurfaçage du pavage;

Attendu l'avis d'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres *SÉAO* ainsi que dans l'édition du journal *Le Martinet* du 19 avril 2016;

Attendu les recommandations de M. Paquet à la suite de l'ouverture des soumissions qui s'est tenue publiquement le jeudi 5 mai 2016, et dont les résultats sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

SOUSSIONNAIRE : P.E. PAGEAU INC.			
	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
Planage du pavage existant	6 800 m ²	2,75 \$	18 700,00 \$
Enrobé bitumineux ESG ₁₀ , couche de surface	680 t.	87,10 \$	59 228,00 \$
TOTAL			77 928,00 \$
SOUSSIONNAIRE : PAVAGE ROLLAND FORTIER INC.			
	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
Planage du pavage existant	6 800 m ²	1,90 \$	12 920,00 \$
Enrobé bitumineux ESG ₁₀ , couche de surface	680 t.	97,40 \$	66 232,00 \$
TOTAL			79 152,00 \$
SOUSSIONNAIRE : CONSTRUCTION ET PAVAGE PORTNEUF INC.			
	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
Planage du pavage existant	6 800 m ²	3,36 \$	22 848,00 \$
Enrobé bitumineux ESG ₁₀ , couche de surface	680 t.	98,51 \$	66 986,80 \$
TOTAL			89 834,80 \$

Attendu qu'en date des présentes le plus bas soumissionnaire conforme est apte à conclure un contrat public;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat pour les travaux de resurfaçage du pavage sur une section de la rue Saint-Cyrille et de l'avenue Saint-Louis soit octroyé à *P.E. Pageau inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour la somme de 77 928 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir à la présente dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-05-141

OCTROI D'UN CONTRAT À PAX EXCAVATION INC. POUR LA FOURNITURE D'OUVRIERS SPÉCIALISÉS POUR L'INSTALLATION DE CONDUITES D'AQUEDUC DANS LE PARC INDUSTRIEL NUMÉRO 2

Attendu que les travaux de construction de deux nouvelles rues dans le parc industriel numéro 2 seront réalisés au cours de l'année 2016;

Attendu que ces travaux nécessitent la pose de conduites d'aqueduc;

Attendu la soumission déposée à cet effet par Pax excavation inc., et les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QU'un contrat pour la fourniture de deux ouvriers spécialisés et l'outillage soit octroyé à Pax excavation inc., et ce, pour un montant n'excédant pas 20 000 \$ (150 heures maximales) plus les taxes applicables.

QUE la présente résolution et la soumission déposée tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses engagées par la présente résolution soient prises à même le surplus accumulé et réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 4.6

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

SUJET 5.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Guillaume Jobin du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 avril 2016.

16-05-142

DEMANDES FAITES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PIIA

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE les demandes suivantes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA soient acceptées, le tout conformément à la recommandation faite lors de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 avril 2016 :

LAC-SEPT-ÎLES (2)

↳ **M. Jean-François Rousseau** : demande de permis, soumise le ou vers le 18 avril 2016, pour la démolition du chalet et la construction d'une résidence sur la propriété sise au 4423, chemin du Lac-Sept-Îles.

↳ **M. Robert De Larochelière et Mme Claire Ménard** : demande de permis, soumise le ou vers le 12 avril 2016, pour la démolition du garage et de l'abri d'auto et la reconstruction d'un garage double 33' x 36' sur la propriété sise au 5033, chemin du Lac-Sept-Îles.

CENTRE-VILLE (2)

↳ **Ville de Saint-Raymond** : demande de permis soumise le ou vers le 6 avril 2016 pour remplacer deux portes doubles de l'hôtel de ville situé au 375, rue Saint-Joseph.

↳ **Clinique denturologie Kim Martel** : demande de certificat d'autorisation soumise le ou vers le 26 avril 2016 pour de l'affichage dans les vitrines du commerce situé au 212, rue Saint-Joseph.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 5.3

AUDITION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉE PAR M. ROBERT DE LAROCHELIÈRE ET MME CLAIRE MÉNARD

L'audition est présidée par M. le maire Daniel Dion.

Des explications ont été données par la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, relativement aux effets et aux conséquences découlant de la demande de dérogation mineure visant à autoriser que le garage projeté puisse être implanté à une distance de l'ordre de 3,67 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone RU 2 de la Grille des spécifications du *Règlement de zonage 51-97 (B)* sur la propriété sis au 5033, chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 492 088 du cadastre du Québec), dans le secteur nord-est du lac Sept-Îles.

Les personnes et organismes qui voulaient se faire entendre ont pu le faire lors de cette audition.

16-05-143

RÉSOLUTION STATUANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE FORMULÉE PAR M. ROBERT DE LAROCHELIÈRE ET MME CLAIRE MÉNARD

Attendu que M. Robert De Larochelière et Mme Claire Ménard déposent une demande de dérogation mineure sur la propriété sise au 5033, chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 492 088 du cadastre du Québec), dans le secteur nord-est du lac Sept-Îles, visant à autoriser que le garage projeté puisse être implanté à une distance de l'ordre de 3,67 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone RU 2 de la Grille des spécifications du *Règlement de zonage 51-97 (B)*;

Attendu que cet immeuble n'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

Attendu que cette demande n'est pas relative à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

Attendu que le *Règlement de dérogation mineure 241-03* décrète l'obligation pour le conseil municipal de prendre avis auprès du comité consultatif d'urbanisme préalablement à l'adoption d'une résolution portant sur une demande de dérogation mineure;

Attendu que de l'avis du comité, l'approbation de cette dérogation mineure ne cause aucune perte de jouissance de propriété pour les voisins;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure visant à permettre que le garage projeté puisse être implanté à une distance de l'ordre de 3,67 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 8 mètres, comme prévu aux dispositions applicables à la zone RU 2 de la Grille des spécifications du *Règlement de zonage 51-97 (B)*, sur la propriété sise au 5033, chemin du Lac-Sept-Îles.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-05-144

OCTROI D'UN CONTRAT EN VUE DE L'ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE POUR LE SERVICE D'URBANISME

Attendu l'autorisation donnée à la directrice du Service d'urbanisme, Mme Célia Solinas, afin qu'elle puisse procéder par invitation pour l'achat d'un véhicule utilitaire 4 x 4, et ce, aux termes de la résolution 16-01-018;

Attendu les invitations expédiées aux quatre (4) concessionnaires automobiles suivants lesquels avaient préalablement été approuvés par le conseil municipal conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond :

- ↳ *Automobiles Dalton inc.*
- ↳ *St-Raymond Toyota*
- ↳ *Germain Chevrolet Buick GMC inc.*
- ↳ *Hyundai St-Raymond*

Attendu que dans un souci de protection de l'environnement et de développement durable, la Ville a également demandé des soumissions pour un véhicule utilitaire à traction intégrale de type hybride d'une marque et modèle équivalents à ceux demandés;

Attendu les recommandations de Mme Solinas à la suite de l'analyse des soumissions déposées et ouvertes publiquement le lundi 18 avril 2016 dont voici le détail :

Soumissionnaire	Modèle standard 2016	Montant excluant les taxes	Modèle hybride 2016	Montant excluant les taxes
<i>Germain Chevrolet Buick GMC inc.</i>	Équinox	26 350,00 \$	-----	-----
<i>Hyundai Saint-Raymond</i>	Tucson Premium AWD	28 516,48 \$	-----	-----
<i>Automobiles Dalton inc.</i>	Ford Escape	26 795,00 \$	-----	-----
<i>St-Raymond Toyota</i>	Rav4	26 646,46 \$	Rav4 XLE	32 623,11 \$

Attendu qu'en date des présentes le plus bas soumissionnaire conforme est admissible à conclure un contrat public;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat relativement à l'achat d'une voiture pour le Service d'urbanisme soit accordé à *Germain Chevrolet Buick GMC inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, et ce, pour une somme de 26 350 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice du Service d'urbanisme soit autorisée à acheter de l'équipement supplémentaire (gyrophares, identification du véhicule, etc.) pour une valeur n'excédant pas 2 500 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution et la soumission tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses engagées par la présente résolution soient prises à même le fonds de roulement, et ce, sur une période de 4 ans, à compter de l'année 2017, pour l'achat du véhicule et dans le budget des activités financières de l'année en cours pour les équipements supplémentaires.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-05-145

ADHÉSION ET ENGAGEMENT À LA VISION CONCERTÉE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE PORTNEUF

Attendu que nous avons été conviés à participer et à contribuer à l'important exercice collectif pour élaborer une vision et un plan concerté pour le développement du territoire;

Attendu que nous croyons que le territoire de la MRC de Portneuf fait face à d'importants enjeux et que la cohérence, la synergie, la solidarité et la complémentarité sont les principes à privilégier dans les actions de développement;

Attendu que le territoire de Portneuf présente un potentiel de développement et de mise en valeur exceptionnel et que nous croyons qu'il dispose du capital humain et des ressources nécessaires pour maximiser ce potentiel;

Attendu que nous avons pris connaissance du Plan concerté de développement du territoire et des stratégies retenues collectivement pour favoriser l'atteinte de la vision concertée;

Attendu que nous comprenons que l'engagement des parties prenantes du territoire est une condition indispensable à la réussite de la concrétisation de la vision concertée.

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond adhère à la vision concertée de développement du territoire de la MRC de Portneuf et qu'il appuie ses valeurs et principes.

QUE nous prenons l'engagement de contribuer dans le cadre de notre mission, de nos compétences et de nos activités à la mise en œuvre de la vision concertée.

QUE nous prenons l'engagement de collaborer, dans la mesure du possible, à la concrétisation des stratégies de développement et/ou des actions concertées auxquelles nous sommes interpellés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

16-05-146

**RECONDUCTION DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-RAYMOND (CCU)**

Attendu que le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est d'une durée de 2 ans;

Attendu que le mandat de chacun des membres prend fin le 12 mai prochain;

Attendu que ce mandat est renouvelable pour une même période conformément à l'article 6 b) du Règlement 06-95 *Constituant un comité consultatif d'urbanisme*;

Attendu que tous les membres en place ont été consultés et qu'ils souhaitent que leur mandat soit reconduit à l'exception de Mme Sylvie A. Genois qui souhaite se retirer après 25 années de bénévolat au sein du CCU;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :**

QUE le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Raymond (CCU), composé de Mmes Élisabeth Génois et Nathalie Renaud et MM. Bernard Ayotte, Guillaume Jobin, Antoine Lacoursière et Daniel Trudel, soit reconduit pour une période de 2 ans.

QUE le conseil municipal remercie Mme Genois pour l'excellent travail accompli tout au long de ces années.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

**16-05-147 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT (602-16) MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 06-95 RÈGLEMENT PORTANT SUR LA
CONSTITUTION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un avis de motion qu'elle ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (601-16) modifiant le Règlement 06-95 *Portant sur la constitution du comité consultatif d'urbanisme*.

LOISIRS ET CULTURE

**16-05-148 OCTROI D'UN MANDAT À WSP CANADA INC. POUR LA
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CONCEPTION POUR LE
REMPACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION
DE L'ARÉNA**

Attendu que le système de réfrigération de l'aréna, fonctionnant au fréon R-22, doit être remplacé après 41 ans de fonctionnement;

Attendu que les composantes des systèmes de plomberie, d'électricité et de chauffage ont également atteint leur durée de vie utile;

Attendu ce qui précède, il y a lieu de faire réaliser une étude de conception détaillée pour le remplacement du système de réfrigération et des équipements de la chaufferie et la modification de la distribution électrique;

Attendu la proposition déposée à cet effet par WSP Canada inc.;

**SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER
BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :**

QU'un mandat pour la réalisation d'une étude de conception tel que mentionné ci-dessus soit octroyé à WSP Canada inc., et ce, pour un montant forfaitaire de 11 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE la présente résolution et la soumission tiennent lieu de contrat.

QUE les dépenses engagées par la présente résolution soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

SUJET 6.2

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et informe également la population sur les événements culturels à venir.

Période de questions.

✓ *Le maire invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.*

- *M. Denis Benoit questionne le conseil sur le point 2.2 – Reddition de compte dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.*

Petites annonces du maire.

✓ M. le maire informe la population sur les sujets suivants :

- Félicitations à Mme Jasmine Maheu Moisan, étudiante en architecture
- Félicitations à Dalton Ford pour ses 40 ans d'existence
- Félicitations à la population pour le soutien offert à William Alain
- Défi Tête rasée – Saint-Marc-des-Carières – 4 juin 2016
- Collecte de sang – 24 mai prochain
- Abonnement à l'infolettre de la Ville
- Journées portes ouvertes de l'hôtel de ville – juin prochain
- Retour sur le Gala Louis-Jobin
- Émission spéciale le 10 mai – Retour sur l'incendie au centre-ville
- Félicitations aux organisateurs du spectacle de danse Arc-en-ciel
- Prochaine séance du conseil – lundi 13 juin 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 21 h 41.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire